







RESUME AVENANT FINANCIER 2026-2027

L'avenant complet est consultable sur notre site : <http://www.saintbrunolasalle.com/> ou à retirer au secrétariat

CONTRIBUTION DES FAMILLES à l'effort immobilier et l'appartenance au réseau de l'enseignement catholique

Montants facturés à l'année pour chacun des enfants scolarisés			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (réduction de 20%)	3 ^{ème} enfant et plus (réduction de 65%)
Contribution	985 €	788 €	344.75€
Activités pédagogiques	35€		
<p> Acompte d'inscription/réinscription : Un montant de 170 € est demandé, comprenant 30 € de frais administratifs.</p> <p> Déduction : La somme de 140 € sera déduite sur la facture de la contribution.</p> <p style="text-align: center;">Tout désistement entraînera la perte des sommes versées, aucun remboursement ne sera effectué.</p>			

FRAIS DE RESTAURATION

Montants facturés à l'année pour la demi-pension				
	1 jour/semaine	2 jours/semaine	3 jours/semaine	4 jours/semaine
Cantine	234.50€	469 €	703.50€	938€
<p> Boursier : Une subvention de 252 € est attribuée pour une inscription à la cantine à raison de 4 jours par semaine. Cette aide est répartie sur trois trimestres, soit 84 € par trimestre.</p> <p> Engagement cantine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inscription à la cantine est valable pour tout le trimestre. (1^{er} trimestre de septembre à décembre, 2^{ème} trim. de janvier à mars et 3^{ème} d'avril à juin.) • Aucune annulation ne pourra être effectuée en cours de trimestre. <p> Absence pour raison médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un remboursement est possible à partir de 15 jours d'absence consécutive, sur présentation d'un justificatif médical. <p> Annulation via École Directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes d'annulation faites sur École Directe ne sont pas prises en compte pour les élèves demi-pensionnaires. 				

Repas exceptionnel (pour un externe) : 8.50€ (Réservation sur Ecole Directe « Passage »)

Panier Repas (élèves avec allergie alimentaire) : 1€ par repas

ETUDES

Matin de 7h55 à 8h50	Soir de 15h30 à 17h30
Gratuite	Gratuite


FRAIS ANNEXES

	Badge	Livres scolaires	Livres CDI
Perte ou détérioration	10 €	20€	Au prix réel de l'éditeur

FOURNITURES ET CAHIERS D'ACTIVITES : Cahier d'activités, TP... Au prix facturé par le prestataire

LOCATION DE CASIER : 15 €

COTISATIONS PERÇUES POUR DES TIERS

Assurance scolaire RC + Assurance Individuelle accident	8€	Obligation de fournir une attestation scolaire avant le 15/09/2026 . Si ce n'est pas le cas, vous serez assuré auprès de notre assureur FEC.
<p>L'assurance scolaire inclut en plus la garantie individuelle corporelle qui couvre votre enfant, même s'il se blesse seul alors que l'assurance habitation ne protège pas votre enfant d'un accident dont il est victime.</p> <p> <u>À chaque renouvellement de votre contrat</u>, il est de votre responsabilité de nous transmettre une attestation à jour.</p>		
A.P.E.L. par an et par famille	23 €	Adhésion volontaire à l'association des parents d'élèves.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Début septembre, le Collège émet la facture de la contribution, après déduction de l'acompte déjà versé.
- Début septembre, la cotisation de l'Apel fera l'objet d'un prélèvement automatique le 10/09/2026.
- Fin septembre, la facture relative à la cantine est éditée.

En cas d'évènements exceptionnels occasionnant des difficultés financières, nous vous invitons à adresser un courrier au chef d'établissement pour une demande de fonds sociaux.

Modalités de règlement des factures :

Le paiement s'effectue par prélèvements automatiques répartis sur 10 mensualités. Ce mode de règlement permet d'étaler les dépenses sur l'ensemble de l'année scolaire. Les prélèvements sont effectués automatiquement sur votre compte bancaire ou postal, de septembre à juin.

Exemple : Elève demi-pensionnaire (les frais annexes ne sont pas inclus)

Les échéances par prélèvement le 10 de chaque mois										
	10/09	10/10	10/11	10/12	10/01	10/02	10/03	10/04	10/05	10/06
Contribution	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88
Cotis.APEL	23									
Cantine		104.22	104.22	104.22	104.22	104.22	104.22	104.22	104.22	104.22
Total	111	192.22	192.22	192.22	192.22	192.22	192.22	192.22	192.22	192.22

Nous n'acceptons plus les paiements en espèces et en chèque.